

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

visée à l'article R. 121-19 du code de l'environnement

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, Q ENERGY, via une société projet la **CPES GARENNES**, ouvre, à son initiative, une concertation préalable du **17 avril** au **2 mai 2023** inclus pour son projet de parc solaire Garennes, sur la commune de Millac.

Le présent projet sera composé de 22 280 panneaux solaires, représentant 12 000 KWc de puissance totale, ainsi que de 3 postes de livraison.

Le projet pourrait alimenter l'équivalent de la consommation de 6 680 personnes.

Pendant la durée de la concertation préalable, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance de ce dernier sur le site internet <https://qenergy.eu/france/fr/projets/garennes/> ou encore en mairie de Millac, où sera mis à disposition le dossier de concertation.

Le public pourra également adresser à la CPES GARENNES ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : fr-solaire@qenergyfrance.eu. Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Concertation préalable – Observations ».

Des observations peuvent également être envoyées à l'adresse postale suivante :

Immeuble Tribequa
43 rue d'Armagnac
33800 BORDEAUX.

Un registre sera également laissé à disposition, à la mairie de Millac, et sera accessible aux horaires d'ouverture de la mairie.

Mairie de Millac : les lundis et mercredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h45

Les mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00

Une permanence publique se tiendra le 25 avril de 17h à 20h en mairie.

Le bilan de la concertation préalable sera publié dans les 3 mois suivant la fin de la concertation sur le site internet dédié au projet.